

HASCO

HAYTIAN AMERICAN SUGAR CO. S.A.

Port-au-Prince, le 10 mai 2018

Direction du Service d'Enregistrement
Et de Transcription, Juridiction du Tribunal
Première Instance de Port-au-Prince
En ses Bureaux.

Monsieur le Directeur,

La Haytian American Sugar Company S.A. (HASCO S.A.), Société Commerciale et Industrielle, ayant son siège social à Chancerelles, Varreux, immatriculée et patentée aux Nos. 000-001-534-5, 1507080587 et représentée par Monsieur Bernhard MEVS, demeurant et domicilié au local de ladite société, identifié au No. 003-843-207-2,

A L'HONNEUR DE VOUS EXPOSER CE QUI SUIT :

Elle a acheté du sieur Auguste Montas une propriété dépendant de l'Habitation Dessources, Plaine du Cul de Sac, par acte au rapport du Notaire Louis Etienne Edmond Oriol en date du dix neuf (9) mai 1917.

Donnant suite légale à cette acquisition, le notaire officiant a fait enregistrer et transcrire ledit acte de vente dont la minute est égarée avec le temps.

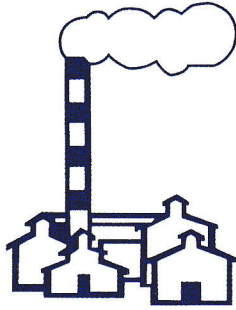
Par décision étatique, l'archive du notaire Louis Etienne Edmond Oriol est fermée. Il s'en suit qu'elle ne peut pas obtenir une deuxième expédition dudit acte.

Pourquoi, elle vous prie, Monsieur le Directeur, de bien vouloir lui délivrer, dans le meilleur délai, un extrait de la transcription de l'acte.

Tout en vous remerciant à l'avance, la HASCO vous prie de recevoir, Monsieur le Directeur, l'expression de sa haute considération.

Jean Fritz Bernhard MEVS
Pour la HASCO S.A.
Jean Fritz Bernhard MEVS
Secrétaire-Trésorier

B.M. / r.f.



HASCO

HAYTIAN AMERICAN SUGAR CO. S.A.

Port-au-Prince, le 5 avril 2018

Me Bernard Saint-Vil
Doyen du Tribunal de Première Instance
De Port-au-Prince
En son Palais de Justice.-

Monsieur le Doyen,

La Haytian American Sugar Company S.A. (HASCO S.A.), Société Commerciale et Industrielle, ayant son siège social à la Route des Américains, Chancerelles, Varreux, immatriculée et patentée aux Nos. 000-001-534-5, 1507080587 et représentée par Monsieur Grégory MEVS, demeurant et domicilié au local de ladite société, identifié au No. 003-086-807-0,

A L'HONNEUR DE VOUS EXPOSER CE QUI SUIIT :

La Haytian American Sugar Company S.A. (HASCO S.A.) a acquis de Monsieur Auguste Montas en date du dix neuf (19) mai 1917 par acte au rapport du Notaire Louis Etienne Edmond Oriol des carreaux de terres dépendant de l'Habitation Dessources.

L'acte de vente est égaré. Malgré toutes les recherches effectuées dans les archives de l'institution on n'est pas parvenu à le retrouver.

Le notaire Guy Lamothe est détenteur des archives du Notaire Louis Etienne Edmond Oriol Louis Etienne Edmond Oriol et en tant que tel il doit délivrer les expéditions à tous requérants ayant qualité.

Sur ce, la HASCO S.A. requiert, qu'il vous plaise, Monsieur le Doyen, de bien vouloir, par une ordonnance de votre Tribunal, autoriser le Notaire Guy Lamothe, à délivrer à la requérante une deuxième expédition dudit acte de vente. Ce sera justice.

Respectueusement

Grégory MEVS
Pour la HASCO S.A.

ORDONNANCE

Nous, Bernard Saint-Vil, Doyen du Tribunal de Première Instance de Port-au-Prince, vu la requête qui précède, les moyens invoqués, les pièces à l'appui et les dispositions de loi régissant la matière, autorisons le Notaire Guy Lamothe à délivrer à la Haytian American Sugar Company S.A. (HASCO S.A.) une deuxième expédition de l'acte de vente dressé le dix neuf (19) mai 1917 par acte au rapport du Notaire Louis Etienne Edmond Oriol relativement à des carreaux de terres dépendant de l'Habitation Dessources.

Commettons l'huissier du Tribunal de Première Instance de Port-au-Prince pour la signification de notre ordonnance.

Vu l'urgence, permettons l'usage de notre ordonnance et de toutes autres pièces avant leur enregistrement.

Donné de nous Bernard Saint-Vil, Doyen du Tribunal de Première Instance de Port-au-Prince, soussigné au Palais de Justice de cette ville, ce jourd'hui.....2018.

Me Bernard Saint-Vil
Doyen du Tribunal de Première Instance
de Port-au-Prince